

**délibération :
D_2026_2_1**

L' an deux mille vingt six, le jeudi 05 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 27 Février 2026

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 13

Objet : Régie de recettes

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Jacques Hostomme

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric

Secrétaire de Séance : Madame Armelle DEVANLAY

M. le maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal n°5952 en date du 28 février 2001 relative à la création d'une régie de recettes destinée à encaisser des recettes issues des locations de la salle des fêtes, les locations des jardins communaux, les frais de chauffage du personnel communal et la garderie municipale.

Après avoir établi des avenants à plusieurs reprises, il propose de reprendre un arrêté constitutif afin de prendre en compte toutes les recettes de la régie à savoir : locations de la salle des fêtes, location des jardins communaux, les frais de chauffage des locataires, les concessions cimetière et colombarium.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la création d'une régie de recettes avec un nouvel arrêté constitutif du maire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260305-10S20260305D001-DE

Département de la Marne

Arrondissement
d'Epernay

Commune de Chouilly

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOUILLY**

**délibération :
D_2026_2_2**

L' an deux mille vingt six, le jeudi 05 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 27 Février 2026

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

**Objet : Retrait délibération
n°2026-1-2 du 23 février
2026**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Jacques Hostomme

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric

Secrétaire de Séance : Madame Armelle DEVANLAY

Le maire, après avoir exposé à l'assemblée des nouveaux éléments importants dans le dossier maintien des commerces avec la convention pré-opérationnelle avec l'établissement public foncier du Grand Est, propose de réviser la position du conseil municipal et de retirer la délibération n°2026-1-2 du 23 février 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de retirer la délibération n°2026-1-2 du 23 février 2026.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,

Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260305-10S20260305D002-DE

**délibération :
D_2026_2_3**

L' an deux mille vingt six, le jeudi 05 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Municipal, Rue Mélignon à CHOUILLY, sous la présidence de Monsieur HOSTOMME Jacques, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 27 Février 2026

Présents : 12

Présents : Monsieur HOSTOMME Jacques, Madame BOUTILLAT Martine, Monsieur VAZART Jean-Pierre, Madame FOY Marie-Odile, Monsieur GENET Antoine, Monsieur GILLET Ludovic, Monsieur ROUSSEL Jean-Luc, Madame CHAMPION CONEJO BUCIO Clémence, Madame PORTALURI Célia, Madame JACQUES Elodie, Madame GODARD Elisabeth, Madame DEVANLAY Armelle

Votants : 13

**Objet : Acquisition des
immeubles 52 et 54
Grande Rue**

Pouvoirs :

Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric a donné pouvoir à Jacques Hostomme

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAS Jean-Frédéric

Secrétaire de Séance : Madame Armelle DEVANLAY

Monsieur le maire expose au conseil que Mme Bertin Laurence propriétaire de l'immeuble du n°54 Grande Rue qui contient la boulangerie et co-propriétaire avec M. Nicolas Barbier Bertin de l'immeuble du n°52 Grande Rue qui héberge l'épicerie lui a fait part de son désir de cesser son activité à relativement brève échéance.

Il rappelle que le conseil municipal, soucieux de maintenir pour sa population, l'offre alimentaire de base, suggère d'acquérir l'ensemble de ces immeubles cadastrés section AC n°566 de 1a 29ca - AC n°567 de 0a 29ca et AC n°782 de 6a 45ca (surface totale de 8a 03ca) pour une somme de 465 000€.

Pour l'acquisition de ces immeubles le maire précise qu'il serait souhaitable de recourir à l'emprunt que ce projet serait susceptible de bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir débattu, à l'unanimité des présents décide :

- l'acquisition des immeubles sis 52 et 54 Grande Rue appartenant à Mme Laurence Bertin et M. Nicolas Barbier Bertin au prix de 465 000€ (hors frais de notaire)
- de recourir à l'emprunt ;
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre
- autorise le maire à signer l'acte qui sera établi par Maître Benoit Moittie

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/03/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

Le Maire,
Jacques HOSTOMME

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 051-215101437-20260305-10S20260305D003-DE